

SAMU 78 – Centre 15		Procédure n° : COVID 19 N9
<u>Responsable</u> : C. Cazenave J. Amani <u>Fonction</u> : Coordination SMUR <u>Signature</u> : Rédacteur : CC/ JA	<u>Approbateur</u> : O. RICHARD <u>Fonction</u> : Chef de Service Chef de Pôle <u>Signature</u> :	<u>Version</u> : 1 <u>Date de création</u> : 31.03.2020 <u>Liste de diffusion</u> : SAMU78
MODALITE DE DECLENCHEMENT DE L'INCUBATEUR EN PERIODE D'EPIDEMIE COVID 19		

Historique des modifications		
Numéro de version	Date de mises à jour	Nature des modifications
1	31.03.2020	création

OBJET - OBJECTIF

Définir les modalités de départ de l'incubateur en cas d'intervention pour Naissance pré-hospitalière sur l'ensemble du département 78

ORGANISATION ET PROCEDURE

En période d'épidémie COVID-19 l'utilisation de l'incubateur sera restreinte :

- Diminution du risque infectieux pour les équipes, les patientes et les nouveaux nés
- Nécessité d'une gestion raisonnée des moyens et des UMH

Dans le cadre d'une menace d'accouchement à domicile ou de naissance pré-hospitalière :

- Déclenchement d'une équipe SMUR primaire,
- Proposition d'un bilan précoce afin d'anticiper la nécessité d'une **2nde équipe** ou du SMUR pédiatrique.
- Mise à disposition de l'incubateur à évaluer au cas par cas, quand l'accouchement s'annonce complexe ou que l'état du nouveau-né le requiert.
 - Grossesse gémellaire
 - Prématurité (<36SA)
 - Présentation en siège
 - Hémorragie de la délivrance
 - Hypothermie

Dans tous les autres cas, et sous réserve d'une absence de complication pour la mère et le nouveau-né, le transport pourra être effectué en peau à peau contre la mère dans le brancard, sous surveillance permanente de l'équipe médicale.